



Conditions générales HG POWERGLUE BENELUX

Article 1: L'applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres et produits de HG Powerglue Benelux, ainsi qu'à tout contrat à distance conclu entre HG Powerglue Benelux et le consommateur. Les prix sur le site sont en euros (€), TVA incluse. et hors frais de port. Les changements de prix réservés.
2. Si le contrat à distance est conclu électroniquement, contrairement au paragraphe précédent et avant que le contrat à distance ne soit conclu, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de manière à ce qu'il: consommateur peut être stocké de manière simple sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, il sera indiqué avant la conclusion du contrat à distance que les conditions générales peuvent être lues électroniquement et qu'elles seront envoyées gratuitement par voie électronique ou autrement à la demande du consommateur.
3. Les situations qui ne sont pas réglementées dans ces termes et conditions doivent être évaluées "dans l'esprit" de ces termes et conditions.
4. Les incertitudes concernant l'interprétation ou le contenu d'une ou plusieurs dispositions de nos conditions générales doivent être expliquées "dans l'esprit" de ces conditions générales.

Article 2: L'offre

1. Si une offre a une durée limitée ou est soumise à des conditions, cela sera explicitement indiqué dans l'offre.
2. L'offre est sans engagement. HG Powerglue Benelux a le droit de modifier et d'ajuster l'offre.
3. L'offre contient une description complète et précise des produits et/ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre une évaluation correcte de l'offre par le consommateur. Si HG Powerglue Benelux utilise des images, celles-ci sont une représentation fidèle des produits et / ou services proposés. Les erreurs évidentes ou les erreurs dans l'offre n'engagent pas HG Powerglue Benelux.
4. Toutes les images, spécifications et données de l'offre sont indicatives et ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation ou résiliation du contrat.
5. Les images de produits sont une représentation fidèle des produits proposés. HG Powerglue Benelux ne peut pas garantir que les couleurs affichées correspondent exactement aux couleurs réelles des produits.

Article 3. L'accord

1. Le contrat est conclu, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, au moment où le consommateur accepte l'offre et remplit les conditions correspondantes.
2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, HG Powerglue Benelux confirmera immédiatement la réception de l'acceptation de l'offre par voie électronique. Tant que HG Powerglue Benelux n'a pas confirmé la réception de cette acceptation, le consommateur peut résilier le contrat.
3. Si l'accord est conclu par voie électronique, HG Powerglue Benelux prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique de données et assurer un environnement Web sûr. Si le consommateur peut payer par voie électronique, HG Powerglue Benelux prendra les mesures de sécurité appropriées.
4. HG Powerglue Benelux peut - conformément à la loi - s'informer si le consommateur peut respecter ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, HG Powerglue Benelux a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il est habilité à refuser une commande ou une demande, ou à imposer des conditions particulières à la mise en œuvre.
5. Avec le produit ou le service, HG Powerglue Benelux enverra au consommateur les informations suivantes, par écrit ou de manière à ce que le consommateur puisse le conserver de manière



accessible sur un support durable: l'adresse de visite du site HG Powerglue Benelux où le consommateur peut se plaindre;

b. les conditions dans lesquelles et le moyen par lequel le consommateur peut exercer son droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation;

c. les informations sur les garanties et le service existant après l'achat;

d. les informations figurant à l'article 2, paragraphe 3, des présentes conditions générales, à moins que HG Powerglue Benelux n'ait déjà fourni ces informations au consommateur avant la signature du contrat;

e. les conditions d'annulation du contrat si le contrat a une durée supérieure à un an ou est d'une durée indéterminée.

6. Dans le cas d'une transaction prolongée, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.

7. Tout accord est conclu dans les conditions suspensives de disponibilité suffisante des produits concernés.

Article 4. Droit de rétractation

Lors de la livraison des produits:

1. Lors de l'achat de produits, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat motivée pendant 14 jours. Ce délai de rétractation court à compter du lendemain de la réception du produit par le consommateur ou un mandataire préalablement désigné par celui-ci et annoncé à HG Powerglue Benelux.

2. Pendant la période de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour déterminer s'il souhaite conserver le produit. S'il exerce son droit de rétractation, il retournera le produit avec tous les accessoires fournis et - si cela est raisonnablement possible - dans son état et emballage d'origine à HG Powerglue Benelux, conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.

3. Si le consommateur souhaite faire usage de son droit de rétractation, il est obligé de le faire savoir à HG Powerglue Benelux dans les 14 jours suivant la réception du produit. Le consommateur doit le faire savoir par un courrier électronique indiquant le motif du retour, le numéro de commande / facture. Après que le consommateur a indiqué qu'il souhaite faire usage de son droit de rétractation, le client doit retourner le produit dans les 14 jours. Le consommateur doit prouver que les produits livrés ont été retournés à temps, par exemple au moyen d'une preuve d'expédition.

4. Si, après l'expiration des délais visés aux paragraphes 2 et 3, le client n'a pas indiqué qu'il souhaitait faire usage de son droit de rétractation ou resp. le produit n'a pas été retourné à HG Powerglue Benelux, l'achat est un fait.

Article 5. Frais en cas de désistement

1. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, les frais de l'expédition de retour seront au plus supportés.

2. Si le consommateur a payé un montant, HG Powerglue Benelux remboursera ce montant dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les 14 jours suivant son annulation. La condition est que le produit ait déjà été renvoyé par HG Powerglue Benelux ou qu'une preuve concluante du retour complet puisse être soumise. Le remboursement s'effectuera via le même mode de paiement utilisé par le consommateur, à moins que celui-ci n'autorise explicitement un mode de paiement différent.

3. En cas de dommage au produit résultant d'une mauvaise manipulation par le consommateur lui-même, le consommateur est responsable de la dépréciation du produit.

4. Le consommateur ne peut être tenu responsable d'une dépréciation du produit si HG Powerglue Benelux n'a pas fourni toutes les informations requises par la loi à propos du droit de rétractation, cela doit être fait avant la conclusion du contrat d'achat.



Article 6. Le prix

1. Pendant la période de validité indiquée dans l'offre, les prix des produits et/ou services offerts ne sont pas augmentés, à l'exception des variations de prix résultant des modifications des taux de TVA.
2. Contrairement au paragraphe précédent, HG Powerglue Benelux peut proposer des produits ou services à prix variables, soumis aux fluctuations du marché financier et sur lesquels HG Powerglue Benelux n'a aucune influence. Ce lien avec les fluctuations et le fait que les prix indiqués sont des prix cibles sont indiqués dans l'offre.
3. Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent de dispositions légales ou réglementaires.
4. Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si HG Powerglue Benelux l'a stipulé et:
 - a. ils résultent de réglementations ou de dispositions légales; ou
 - b. le consommateur a le pouvoir de résilier le contrat à compter du jour où l'augmentation des prix prend effet.
5. Tous les prix sont sujets à des erreurs d'impression et de frappe. Aucune responsabilité n'est acceptée pour les conséquences des erreurs d'impression et de frappe. HG Powerglue Benelux n'est pas obligé de livrer le produit au mauvais prix en cas d'erreur d'impression ou de frappe.

Article 7. Conformité et Garantie

1. HG Powerglue Benelux garantit que les produits et/ou services sont conformes au contrat, aux spécifications mentionnées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou de convivialité et aux dispositions légales en vigueur à la date de la conclusion du contrat. dispositions et / ou réglementations gouvernementales. En cas d'accord, HG Powerglue Benelux garantit également que le produit est adapté à une utilisation normale.
2. Une garantie fournie par HG Powerglue Benelux, fabricant ou importateur, n'affecte pas les droits légaux et affirme que le consommateur peut faire valoir ses droits à l'encontre de HG Powerglue Benelux sur la base du contrat.
3. Tout défaut ou produit livré de manière incorrecte doit être signalé par écrit à l'entrepreneur dans les 2 semaines suivant la livraison. Le retour des produits doit être dans l'emballage d'origine et à l'état neuf.
4. La période de garantie de HG Powerglue Benelux correspond à la période de garantie usine. Cependant, HG Powerglue Benelux n'est en aucun cas responsable de l'adéquation ultime des produits pour chaque application individuelle par le consommateur, ni de tout conseil relatif à l'utilisation ou à l'application des produits.
5. La garantie ne s'applique pas si:
 - Le consommateur a réparé et/ou modifié les produits livrés lui-même ou les a fait réparer et/ou modifier par des tiers;
 - Les produits livrés sont exposés à des circonstances anormales ou sont traités d'une manière imprudente ou sont en conflit avec les instructions de HG Powerglue Benelux et/ou ont été traités sur l'emballage;La défectuosité résultant en tout ou en partie de réglementations que la le gouvernement a ou indiquera en ce qui concerne la nature ou la qualité de la matériaux appliqués.

Article 8. Livraison et mise en œuvre

1. HG Powerglue Benelux apportera le plus grand soin à la réception et à l'exécution des commandes de produits et à l'évaluation des demandes de prestation de services.
2. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a communiquée à l'entreprise.
3. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 du présent article, la société exécutera les commandes acceptées dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les 30 jours, à moins que le consommateur n'ait accepté un délai de livraison plus long. Si la livraison est retardée ou si une commande ne peut être exécutée que partiellement, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après la passation de la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais. Le consommateur n'a pas droit à une compensation.



4. Tous les délais de livraison sont indicatifs. Le consommateur ne peut obtenir aucun droit pour une période donnée. Dépasser un terme ne donne pas droit à une indemnité au consommateur.

5 En cas de résiliation conformément au paragraphe 3 du présent article, HG Powerglue Benelux remboursera le montant payé par le consommateur dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les 14 jours suivant la résiliation.

6. Si la livraison d'un produit commandé s'avère impossible, HG Powerglue Benelux s'efforcera de mettre à disposition un article de remplacement. Au plus tard lors de la livraison, il sera indiqué de manière claire et compréhensible qu'un article de remplacement sera livré. Avec les articles de remplacement, le droit de rétractation ne peut être exclu. Les coûts d'un éventuel retour sont à la charge du consommateur/entrepreneur.

7. Le risque de détérioration et/ou de perte des produits incombe à HG Powerglue Benelux jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un mandataire préalablement désigné et porté à la connaissance de HG Powerglue Benelux, sauf convention expresse contraire.

Article 9. Paiement

1. Sauf convention contraire, les montants dus par le consommateur doivent être payés à l'avance. Pour les entrepreneurs, le délai de paiement convenu dans l'accord d'accorder une livraison s'applique. L'entrepreneur recevra une confirmation de l'accord/confirmation de la commande.

2. Le consommateur est tenu de signaler immédiatement à HG Powerglue Benelux toute inexactitude dans les données de paiement fournies ou spécifiées.

3. En cas de défaillance du consommateur, HG Powerglue Benelux a le droit, sous réserve de restrictions légales, de facturer au consommateur des frais raisonnables préalablement communiqués au consommateur.

Article 10. Plaintes

1. HG Powerglue Benelux a une plainte bien connue et traite les plaintes selon cette procédure.

2. Les réclamations relatives à la mise en œuvre de l'accord doivent être décrites de manière complète et claire et adressées à HG Powerglue Benelux dans un délai de 7 jours à compter du jour où le consommateur a constaté les défauts.

3. Les réclamations adressées à HG Powerglue Benelux recevront une réponse dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation nécessite un délai de traitement plus long et prévisible, HG Powerglue Benelux répondra dans un délai de 14 jours avec un message de réception et une indication du moment où le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.

4. Si la plainte ne peut pas être résolue en consultation mutuelle, un différend fait l'objet de la procédure de règlement des différends.

5. En cas de réclamation, le consommateur doit d'abord contacter HG Powerglue Benelux.

6. Une plainte ne suspend pas les obligations de HG Powerglue Benelux, à moins que HG Powerglue Benelux n'indique le contraire par écrit.

7. Si une plainte est jugée justifiée par HG Powerglue Benelux, HG Powerglue Benelux remplacera ou réparera gratuitement, à sa discrétion, les produits livrés.

Article 11. Litiges

1. Le droit néerlandais s'applique exclusivement aux contrats entre HG Powerglue Benelux et le consommateur auxquels s'appliquent les présentes conditions générales. Même si le consommateur vit à l'étranger.

2. La Convention de Vienne sur les ventes ne s'applique pas.

Établi à Nederweert, janvier 2019